

Applicables à compter du 1er septembre 2019

Inscription régulière

Le repas

TARIF 1 (QF annuel inférieur à 7 637€)

3,29 €

TARIF 2 (QF annuel de 7 738 à 12 600€)

3,75 €

TARIF 3 (QF annuel de 12601 à 18 750€)

4,26 €

TARIF 4 (QF annuel de 18 751 à 25 000€)

4,38 €

TARIF 5 (QF annuel supérieur à 25 000€)

4,50€

Dépannage

le tarif T5 s'applique dans tous les cas

(voir règlement)

4,50 €

QF ANNUEL = *revenus imposables, cumulés des deux*

Le calcul du quotient familial est établi par année civile et se base sur l'avis d'imposition de l'année p

Tarif panier repas fourni par la famille dans le cas d'un programme d'accueil individualisé (PAI) validé

3,75 €